

Édition coordonnée par Catherine Talbot, Enzo Bonnaudet,  
Anne-Catherine Ho-Yick-Cheong et Luc Migozzi.

# OBSERVATOIRE

## des communes de la Martinique

# 2021

**Crise sanitaire et année électorale :  
quel impact sur les finances des communes en 2020 ?**



---

# SOMMAIRE

<b>Editorial</b>	<b>3</b>
<b>Méthodologie de l'Observatoire</b>	<b>4</b>
<b>Le contexte des communes en 2020</b>	<b>6</b>
Contexte institutionnel	6
Contexte sanitaire	8
Contexte socio-démographique	9
<b>La section de fonctionnement</b>	<b>10</b>
Des recettes de fonctionnement faiblement impactées par la crise sanitaire	10
Les dépenses de fonctionnement diminuent sous l'effet de la situation sanitaire	16
Malgré leur apparente amélioration, les niveaux d'épargne restent fragiles	21
<b>La section d'investissement</b>	<b>24</b>
Des dépenses d'équipement similaires à celles de 2019	24
Le taux de couverture des équipements demeure correct	25
Le désendettement des communes se poursuit	26
<b>Les équilibres financiers</b>	<b>28</b>
Le fonds de roulement demeure fragile	28
Besoin en fonds de roulement : détérioration du niveau des créances à percevoir et augmentation des dettes de court terme	29
<b>Enseignements de 2020 et perspectives</b>	<b>31</b>
Constats	31
Perspectives	32
<b>Glossaire</b>	<b>33</b>

# ÉDITORIAL

Pour toutes et tous, l'année 2020 a été une année bouleversante et, sous bien des aspects, préoccupante. La pandémie mondiale de covid-19, qui a entraîné en Martinique la mise en place de deux confinements ainsi qu'une coupure des liaisons aériennes avec l'Hexagone, des couvre-feu prolongés, et l'instauration de normes contraignantes pour les activités sociales et économiques, a laissé craindre un effondrement du modèle de croissance antillais. A cet égard le secteur public local n'a pas été exempt d'inquiétudes, navigant à vue au plus près des populations, et cherchant à adapter le mieux possible ses missions de service public à l'urgence sanitaire, sans visibilité sur les conséquences financières à court et moyen terme des efforts consentis.

Avec près de deux ans de recul, force est de constater que les peurs exprimées pendant la crise ne se sont pas matérialisées dans les budgets des collectivités, lesquelles arborent une certaine résilience, quoique fragile, aux effets de la crise sanitaire. Ce constat, fondé sur les comptes définitifs de l'exercice 2020 et à rebours des conjectures initiales, est un des enjeux de cette nouvelle édition de l'Observatoire des Communes de Martinique. En complément de ses missions en soutien de projets auprès des collectivités locales, l'Agence Française de Développement souhaite en effet mettre à la disposition des élus, des acteurs locaux ainsi que de leurs partenaires institutionnels, mais aussi des acteurs privés et de la population, une information didactique et actualisée de la situation financière des communes de la Martinique. Le sens de cet Observatoire est ainsi d'offrir une lecture la plus limpide et exhaustive de l'impact de la covid-19 sur les finances des communes, à destination du plus grand nombre.

Si notre premier réflexe est de souligner le caractère exceptionnel de l'exercice 2020, il importe également de garder à l'esprit que les défis s'imposant historiquement aux villes martiniquaises demeurent toujours d'une impérieuse actualité. La réduction du poids excessif des dépenses de personnel, la restauration d'une capacité d'autofinancement, ou la consolidation des situations bilancielle en sont autant d'exemples qui, en dépit de la pandémie, nécessitent un traitement intransigeant afin que les finances publiques locales martiniquaises retrouvent le chemin d'une salubrité pérenne. Rappeler ces réalités est aussi la vocation de cet Observatoire.

Je vous souhaite une bonne lecture.

Nicolas PICCHIOTTINO





# MÉTHODOLOGIE DE L'OBSERVATOIRE

Le présent document adopte une méthodologie d'analyse identique à celle du précédent Observatoire des communes de Martinique publié au 1<sup>er</sup> semestre 2021 et portant sur la période 2014-2019. Il concerne les 34 communes de la Martinique et se focalise sur l'analyse de l'exercice 2020.

L'élaboration de ce document s'appuie sur une étude de la situation rétrospective des communes menée entre juillet et septembre 2021.

Les données financières traitées sont issues des ressources financières et comptables publiées en open data par le Ministère de l'Economie, des Finances, et de la Relance<sup>1</sup>. Les jeux de données analysés concernent les balances comptables des budgets principaux et budgets annexes des communes et les balances comptables des établissements publics locaux (Caisses des écoles et Centres communaux d'action sociale ou CCAS).

Le présent document propose une analyse consolidée des budgets communaux avec les établissements satellites, à savoir, lorsqu'ils existent, les Caisses des écoles (CDE) et Centres communaux d'action sociale.

Afin de ne pas procéder à des doubles comptes, les flux financiers entre le budget principal des communes et les budgets de leurs établissements publics (CCAS et CDE), à savoir les subventions d'équilibre versées par le budget principal (chapitre 65), et inscrits en recette aux budgets des satellites en dotation (chapitre 74) ont été neutralisés.

Cette neutralisation, identique en recettes et en dépenses, n'a aucune incidence sur l'équilibre financier, mais impacte le total des recettes et dépenses réelles de fonctionnement et l'ensemble des ratios s'y rapportant.

Les produits des cessions des éléments d'actifs, par nature exceptionnels, ont été retraités des recettes réelles de fonctionnement vers les recettes d'investissement.

L'intégration des données disponibles en open data en juillet 2021 a conduit à quelques ajustements décrits ci-après<sup>2</sup>:

► **Fort de France :**

- Les données 2019, auparavant indisponibles en open data pour la publication de l'Observatoire, ont été intégrées dans la présente analyse. Cette intégration conduit à une légère amélioration de l'épargne nette de la ville en 2019 par rapport aux données publiées en 2019. Il s'agit des données validées par le Ministère de l'Economie et des Finances.
- Les flux entre le budget principal et le budget annexe Sermac ont été neutralisés, ce qui se répercute sur les montants en recettes de fonctionnement (autres participations en 74) et en dépenses de fonctionnement (charges de gestion courantes en 65) sans impact sur l'épargne.
- Les données du CCAS en 2020 étant indisponibles en open data, l'analyse prend en compte les données 2019 reportées en 2020.

<sup>1</sup> <https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/balances-comptables-des-communes/>

<sup>2</sup> Les montants présentés dans le présent document prennent en compte ces modifications, ce qui peut expliquer quelques écarts avec les données de l'Observatoire 2014-2019 publié au 1<sup>er</sup> semestre 2021.

- ▶ **Gros Morne** : de la même manière, les données 2019, auparavant indisponibles en open data pour la publication de l'Observatoire, ont été intégrées dans la présente analyse.
- ▶ **CDE de Saint Joseph** : des corrections ont été apportées sur les comptes publiés, et intégrées au présent document.
- ▶ **CDE du Vauclin** : des corrections ont été apportées sur les comptes publiés, et intégrées au présent document.

Les données de comparaison présentées dans le présent document sont issues d'un traitement des données publiées par l'Observatoire des Finances et de la Gestion publique Locales (OFGL)<sup>3</sup>. Elles sont issues de la base de données « Comptes consolidés des communes 2012-2020 ».

A noter que ces données de comparaison, si elles comprennent les budgets annexes des communes, n'incluent pas les données des CCAS et des Caisses des écoles qui sont des établissements rattachés.

<sup>3</sup> data.ofgl.fr





# LE CONTEXTE DES COMMUNES EN 2020

## Contexte institutionnel

L'année 2020 a été marquée par le renouvellement des conseils municipaux à l'occasion des élections municipales. Le scrutin a été organisé dans des conditions particulières liées à la situation sanitaire.

Le premier tour s'est tenu le 15 mars 2020, au début de la pandémie de Covid-19. En raison de celle-ci, le second tour, initialement prévu le 22 mars, est d'abord reporté sine die, puis fixé au 28 juin 2020.

Les résultats des élections municipales sont décrits dans le tableau suivant :

Figure 1 – Résultats des élections municipales de 2020 pour les communes de Martinique

Commune	Population 2020	EPCI	Maire	Statut	Election
Fort-de-France	78 126	CACEM	Didier Laguerre	Sortant(e)	1 <sup>er</sup> tour
Le Lamentin	40 581	CACEM	David Zobda	Sortant(e)	1 <sup>er</sup> tour
Le Robert	22 429	CAP Nord	Alfred Monthieux	Sortant(e)	1 <sup>er</sup> tour
Schoelcher	19 847	CACEM	Luc-Louison Clémenté	Sortant(e)	1 <sup>er</sup> tour
Ducos	17 270	Espace Sud	Aurélié Nella	Elu(e)	2 <sup>nd</sup> tour
Le François	16 423	Espace Sud	Samuel Tavernier	Elu(e)	2 <sup>nd</sup> tour
Saint-Joseph	16 152	CACEM	Yan Monplaisir	Elu(e)	2 <sup>nd</sup> tour
Sainte-Marie	15 571	CAP Nord	Bruno Nestor Azérot	Sortant(e)	1 <sup>er</sup> tour
La Trinité	12 232	CAP Nord	Frédéric Buval	Sortant(e)	1 <sup>er</sup> tour
Rivière-Pilote	11 972	Espace Sud	Jean-François Beaunol	Elu(e)	2 <sup>nd</sup> tour
Rivière-Salée	11 857	Espace Sud	André Lesueur	Sortant(e)	1 <sup>er</sup> tour
Gros-Morne	9 755	CAP Nord	Gilbert Couturier	Sortant(e)	1 <sup>er</sup> tour
Saint-Esprit	9 660	Espace Sud	Fred-Michel Tirault	Sortant(e)	1 <sup>er</sup> tour
Sainte-Luce	9 651	Espace Sud	Nicaise Monrose	Sortant(e)	1 <sup>er</sup> tour
Le Marin	8 771	Espace Sud	José Mirande	Elu(e)	2 <sup>nd</sup> tour
Le Vauclin	8 686	Espace Sud	Georges Cléon	Elu(e)	1 <sup>er</sup> tour
Les Trois-Ilets	7 290	Espace Sud	Arnaud René-Corail	Sortant(e)	1 <sup>er</sup> tour
Le Lorrain	6 824	CAP Nord	Justin Pamphile	Sortant(e)	1 <sup>er</sup> tour
Le Diamant	5 576	Espace Sud	Hugues Toussay	Elu(e)	2 <sup>nd</sup> tour
Le Morne-Rouge	4 955	CAP Nord	Jenny Dulys-Petit	Sortant(e)	1 <sup>er</sup> tour
Case-Pilote	4 454	CAP Nord	Ralph Monplaisir	Sortant(e)	1 <sup>er</sup> tour
Sainte-Anne	4 371	Espace Sud	Jean-Michel Gémieux	Sortant(e)	1 <sup>er</sup> tour

Saint-Pierre	4 122	CAP Nord	Christian Rapha	Sortant(e)	1 <sup>er</sup> tour
Les Anses d'Arlet	3 541	Espace Sud	Eugène Larcher	Sortant(e)	1 <sup>er</sup> tour
Le Carbet	3 498	CAP Nord	Jean-Claude Ecanvil	Sortant(e)	1 <sup>er</sup> tour
Le Marigot	3 156	CAP Nord	Joseph Péraste	Sortant(e)	2 <sup>nd</sup> tour
Basse-Pointe	2 923	CAP Nord	Marie-Thérèse Casimirius	Sortant(e)	1 <sup>er</sup> tour
Le Morne-Vert	1 825	CAP Nord	Lucien Saliber	Sortant(e)	1 <sup>er</sup> tour
L'Ajoupa-Bouillon	1 815	CAP Nord	Maurice Bonté	Sortant(e)	1 <sup>er</sup> tour
Bellefontaine	1 770	CAP Nord	Félix Ismain	Sortant(e)	1 <sup>er</sup> tour
Le Prêcheur	1 252	CAP Nord	Marcellin Nadeau	Sortant(e)	1 <sup>er</sup> tour
Le Macouba	1 062	CAP Nord	Sainte-Rose Cakin	Sortant(e)	1 <sup>er</sup> tour
Fonds-Saint-Denis	700	CAP Nord	Annick Guetty Comier	Elu(e)	1 <sup>er</sup> tour
Grand-Rivière	666	CAP Nord	Jean-Louis Marie-Louise	Elu(e)	1 <sup>er</sup> tour

Les élections municipales en Martinique en 2020 se sont caractérisées par un fort taux de réélection des maires sortants. Ainsi, 25 maires élus sur les 34 (74%) ont été reconduits dans leurs fonctions. La quasi-totalité se sont imposés dès le premier tour. Les communes concernées représentent plus des trois quarts de la population de l'île.

A l'inverse, 9 nouveaux maires ont été élus à l'occasion des élections de 2020, dont la majorité (6 sur 9) au second tour.

Aussi, du fait de cette continuité politique, la plupart des communes du territoire ont évité une situation de paralysie liée d'une part au décalage du second tour, et d'autre part au renouvellement de l'exécutif.

A l'inverse, 6 communes du territoire ont investi leur exécutif seulement en juin 2020. Cela a pu générer un temps de latence institutionnel, notamment dans la prise de fonction de ces nouveaux élus et dans la déclinaison de leur projet de mandat.

Sur le plan intercommunal, trois nouveaux présidents qui ont été désignés à la tête des groupements à fiscalité propre lors de cette nouvelle mandature, avec, là aussi, un renouvellement :

- ▶ Luc-Louison Clémenté a été élu à la tête de la CA du Centre de la Martinique (CACEM) ;
- ▶ André Lesueur a été élu à la tête de la CA de l'espace sud de la Martinique (Espace Sud) ;
- ▶ Bruno Nestor Azérot a été élu à la tête de la CA du Pays Nord de la Martinique (CAP Nord).

A noter qu'aucun de ces derniers n'est maire de la commune la plus peuplée de chacun des groupements.

S'agissant des principaux syndicats intercommunaux :

- ▶ Le Syndicat mixte d'électricité de la Martinique (SMEM) est dirigé par Ralph Monplaisir, qui conserve la présidence ;
- ▶ Le Syndicat Martiniquais de Traitement et de Valorisation des Déchets (SMTVD) est dirigé par Sainte-Rose Cakin, qui lui aussi conserve la présidence.





---

## Contexte sanitaire

L'année 2020 a été marquée par le début de la pandémie de Covid 19. Celle-ci a entraîné la mise en place successive de mesures locales de freinage<sup>4</sup> :

- ▶ Le 16 mars 2020, à la suite des déclarations du Président de la République, les crèches, les écoles, les collèges, les lycées, les universités et les stades sont fermés ;
- ▶ Le 21 mars 2020, un arrêté préfectoral interdit les vols entre la métropole et la Martinique et soumet à dérogation les déplacements ayant un motif impérieux ;
- ▶ Le 1<sup>er</sup> avril 2020, le couvre-feu est instauré en Martinique. Il est interdit de quitter son domicile entre 20 heures et 5 heures du matin ;
- ▶ Le couvre-feu reste maintenu après le 11 mai 2020 jusqu'au 2 juin 2020 avec de nouveaux horaires : de 21 heures à 4 heures du matin. L'accès aux plages quant à lui, reste interdit ;
- ▶ En dépit de la fin du confinement de juin 2020, la plupart des écoles (fermées depuis le début des grèves en décembre 2019) resteront fermées jusqu'en septembre 2020 ;
- ▶ Un second confinement se met en place entre le 29 octobre 2020 et le 15 décembre 2020 mais ce dernier impacte moins directement les établissements scolaires qui restent ouverts.

Les mesures de confinement ont duré officiellement 123 jours sur 2020 (84 jours de confinements stricts et 39 jours de confinement assoupli), et ont impacté directement le fonctionnement des équipements publics, et en premier lieu des établissements scolaires. C'est le cas également des équipements ouverts au public, ou encore des équipements culturels et sportifs.

Outre ces mesures conjoncturelles liées à la crise sanitaire, les collectivités de Martinique ont continué à faire face aux dépenses structurelles, spécifiques au territoire, et déjà évoquées dans l'Observatoire précédent. A ce titre, on peut citer les dépenses occasionnées par la lutte contre les sargasses pour les communes littorales concernées, mais également les travaux de mise aux normes parasismiques des établissements scolaires ou l'impact des conditions et événements climatiques sur les coûts d'entretien du patrimoine public (notamment la réfection des voiries à la suite d'intempéries).

## Contexte socio-démographique<sup>5</sup>

Les dynamiques socio-démographiques des communes de Martinique sont décrites dans l'observatoire précédent et sont mentionnées ici pour rappel.

Le territoire se caractérise notamment par une baisse démographique initiée en 2008. Cette diminution de la population s'explique essentiellement par un solde migratoire déficitaire évalué entre -4 000 et -5 000 habitants par an. Les départs de la Martinique concernent principalement les jeunes poursuivant des études supérieures en 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles, pour lesquels les formations proposées localement sont moins variées qu'en Métropole.

La population du territoire se caractérise par une sous-représentation de la tranche d'âge des 20-40 ans, au même titre que la Guadeloupe.

Le taux de chômage en Martinique (2<sup>e</sup> trimestre 2021, INSEE) est de 15,0%. Ce taux est supérieur à la moyenne de France métropolitaine (+ 7,2 points au 2<sup>e</sup> trimestre 2021, INSEE). Après celui de la Guyane, le taux de chômage de la Martinique est le deuxième plus bas des Départements d'Outre-mer.

Département	Taux de chômage (2 <sup>e</sup> trimestre 2021)
Martinique	15,0 %
Guadeloupe	19,3 %
Réunion	16,6%
Guyane	14,0 %
France Métropolitaine	7,8 %

Au sein des Départements d'Outre-mer, la Martinique comprend les effectifs scolaires les plus modestes. Ceux-ci décroissent de 2,53% par an en moyenne depuis l'année scolaire 2017-2018. Cette baisse, similaire à celle de la Guadeloupe (-2,05%) est néanmoins plus importante que celle constatée pour la Réunion (-0,19%).

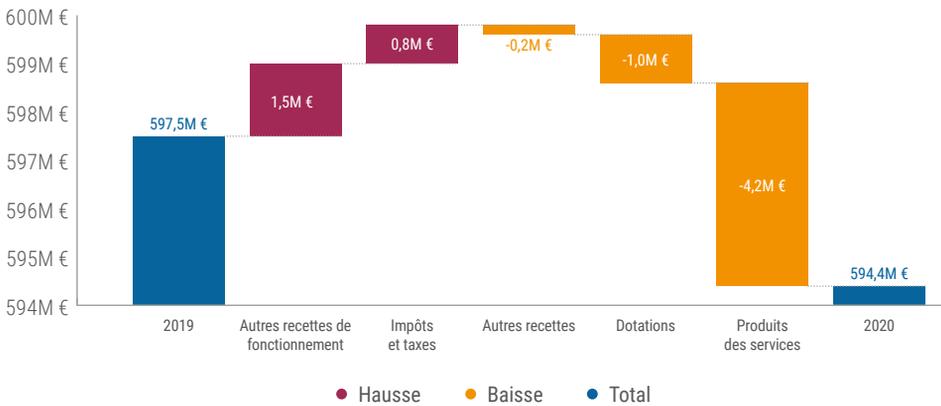


# LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

## Des recettes de fonctionnement faiblement impactées par la crise sanitaire

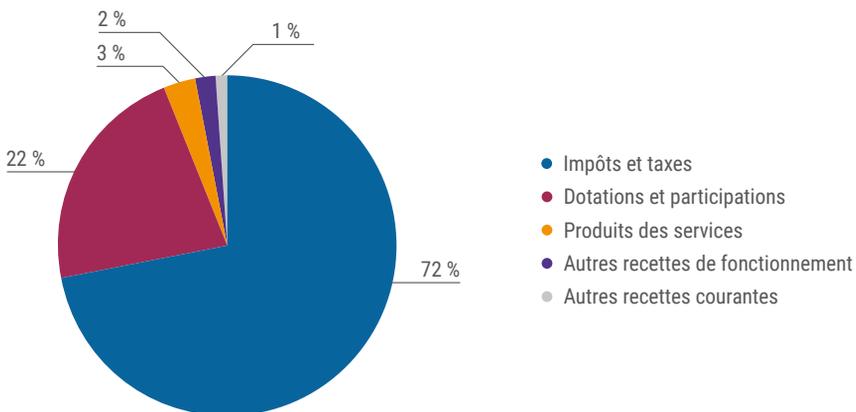
Les recettes réelles de fonctionnement des communes de Martinique représentent 594,4 millions d'euros en 2020. Elles ont subi une légère baisse (-3,1 millions d'euros, soit -0,52% entre 2019 et 2020).

Figure 2 – Evolution des recettes réelles de fonctionnement entre 2019 et 2020



Les recettes réelles de fonctionnement sont majoritairement composées des impôts et taxes, qui représentent 72% du total. Les dotations et participations s'inscrivent en deuxième position, constituant 22% du total. Les produits et services, eux, représentent seulement 3% des recettes de fonctionnement.

Figure 3 – Structure des recettes réelles de fonctionnement en 2020



La répartition des recettes varie fortement selon le poids respectif des communes en matière de population. A ce titre, les deux communes de plus de 30 000 habitants, à savoir Fort-de-France et Le Lamentin, agrègent à elles seules 38% du total des recettes de fonctionnement perçues par les communes martiniquaises. Par conséquent, une analyse par strate de population est nécessaire, tout au long de ce document.

Le tableau suivant présente les volumes de recettes de fonctionnement en 2020, la variation entre 2019 et 2020, et le montant de recettes réelles de fonctionnement par habitant et par strate de communes.

Figure 4 – Recettes réelles de fonctionnement / Montants et ratios par strate

Recettes réelles de fonctionnement	Montant 2020	Evolution 2019 - 2020	Montant par habitant
a. Supérieur à 30 000 hab.	225 787 108 €	▼ -1,19%	1 902 €
b. 10 000 - 30 000 hab.	203 449 684 €	▼ -1,27%	1 415 €
c. 3 500 - 10 000 hab.	130 173 128 €	▲ 1,51%	1 485 €
d. Moins de 3 500 hab.	35 014 532 €	▲ 0,89%	1 876 €
<b>Total</b>	<b>594 424 452 €</b>	<b>▼ -0,52%</b>	<b>1 612 €</b>

Les communes les plus peuplées du territoire subissent une baisse des recettes, tandis que les communes de moins de 10 000 habitants voient au contraire leurs recettes de fonctionnement augmenter. Ces dynamiques contraires s'expliquent principalement par la tendance des dotations d'Etat, qui baissent nettement pour les communes de plus de 10 000 habitants, mais progressent pour les communes en-dessous de ce seuil (cf. infra).

On note également une disparité entre les communes les plus peuplées d'un côté et les moins peuplées de l'autre, qui affichent un montant de recettes par habitant élevé (avoisinant 1 900 euros par habitant) tandis que les communes intermédiaires arborent un montant de recettes par habitant inférieur à 1 500 euros.

## Impôts et taxes : une progression de l'octroi de mer malgré les craintes

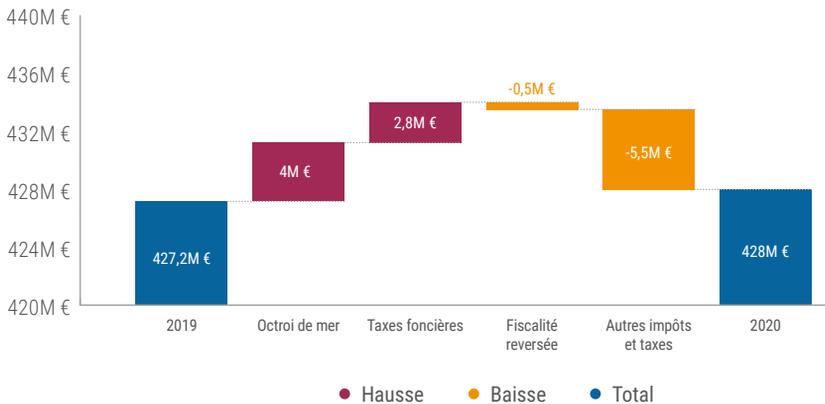
Le principal poste de recettes des communes a fait l'objet de toutes les attentions en 2020. C'est le cas notamment de l'octroi de mer<sup>6</sup>, ou encore de la taxe sur les carburants, dont le produit est lié à l'activité économique<sup>7</sup>. Or, il s'avère que les recettes de fiscalité dans leur ensemble ont bien résisté en 2020, en se maintenant au niveau de 2019, à 428 millions d'euros (variation de +0,19%).

<sup>6</sup> L'octroi de mer constitue une recette essentielle pour les communes de Martinique. D'une part, en volume, puisqu'il représente près de 30% des recettes réelles de fonctionnement en moyenne, voire plus de 40% pour une douzaine de communes. D'autre part en dynamique, l'octroi de mer a augmenté de plus de 2% par an pour l'ensemble des communes, croissance pouvant atteindre près de 3% pour 6 d'entre elles. L'assiette de cette recette fiscale repose sur la valeur des biens importés et le prix des biens produits sur le territoire. Les taux sont fixés par la Collectivité Territoriale de Martinique, (onze niveaux de taux allant de 0% à 50% pour les tabacs), auxquels s'ajoutent trois taux additionnels (0%, 1,5% et 2,5%) au bénéfice de la CTM.

Le produit de l'octroi de mer est versé aux communes d'une part sous la forme d'une dotation globale garantie (DGG) dont le montant évolue d'une année sur l'autre en fonction d'un coefficient calculé à partir de la somme des taux de variation des prix de la consommation et du produit intérieur brut. Le solde entre le produit de l'octroi de mer et la DGG alimente le Fonds régional pour le développement et l'emploi (FRDE) qui lui-même est réparti entre la part communale (80%, réparti entre les communes en fonction de la population), et la part régionale (20%, au bénéfice de la CTM). A noter que le produit de FRDE est imputé en recettes d'investissement.



Figure 5 – Evolution des impôts et taxes entre 2019 et 2020



Cette stabilité s'explique par des évolutions contraires : si l'octroi de mer (+4 millions d'euros) et les recettes de fiscalité directe (taxes foncières et d'habitation, +2,8 millions d'euros) enregistrent une augmentation sensible, les autres impôts et taxes ont subi une baisse de 5,5 millions d'euros. A ce titre, on peut citer notamment :

- ▶ le produit de la taxe sur les carburants (-1,9 millions d'euros) ;
- ▶ le prélèvement sur le produit des jeux (-1,3 millions d'euros) ;
- ▶ le produit de la taxe sur les passagers (- 541 000 euros) ;
- ▶ le produit de la taxe de séjour (-295 000 euros) ;
- ▶ le produit de la taxe sur la publicité extérieure (- 270 000 euros).

Figure 6 – Impôts et taxes / Montants et ratios par strate

Impôts et taxes	Montant 2020	Evolution 2019 - 2020	Montant par habitant	Montant par habitant
a. Supérieur à 30 000 hab.	160 969 554 €	▲ 1,88%	1 356 €	71,3%
b. 10 000 - 30 000 hab.	149 405 036 €	▼ -0,57%	1 039 €	73,4%
c. 3 500 - 10 000 hab.	93 007 804 €	▼ -1,54%	1 061 €	71,4%
d. Moins de 3 500 hab.	24 614 472 €	▲ 0,61%	1 319 €	70,3%
<b>Total</b>	<b>427 996 866 €</b>	<b>▲ 0,19%</b>	<b>1 161 €</b>	<b>72,0%</b>

Les recettes liées à la fiscalité directe des ménages ont particulièrement résisté en 2020 pour les communes de plus de 30 000 habitants, qui enregistrent une progression de 1,88% de ce poste. A l'inverse, les communes de taille moyenne voient ce poste de recettes diminuer légèrement entre 2019 et 2020.

A noter qu'en 2020, le poids des recettes de fiscalité dans le total des RRF est, pour l'ensemble des strates de communes, proche de 72%.

Si l'on se concentre sur les seuls impôts locaux (impôts directs), le montant par habitant perçu par les communes de Martinique se chiffre à 512 euros par habitant, contre 675 euros en France métropolitaine.



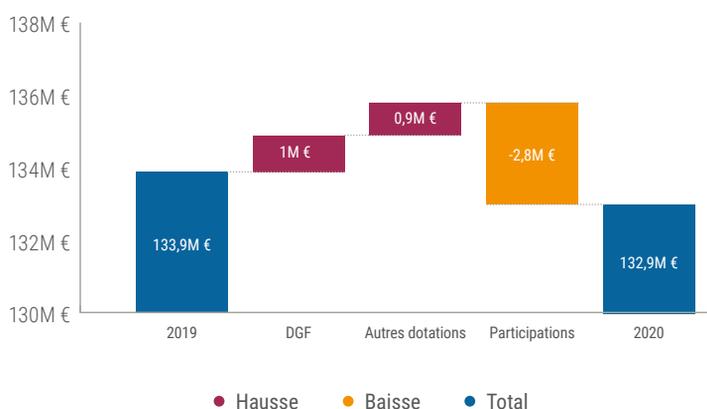
Figure 7 – Impôts locaux par habitant - Ratios de comparaison

Ratios	Impôts locaux / habitant
<i>France Métropolitaine (hors paris)</i>	675 €
La Réunion	568 €
Guadeloupe	544 €
<b>Martinique</b>	<b>512 €</b>
<i>Outre Mer</i>	502 €
Guyane	378 €

### Dotations et participations : une baisse marginale en 2020

Les dotations et participations sont majoritairement composées du versement de la dotation globale de fonctionnement, ou des participations versées par des organismes extérieurs (Etat, CAF, autres collectivités...). Là encore, dans le contexte particulier de l'année 2020, ce poste de recettes s'est globalement bien maintenu pour les communes du territoire. Ainsi il enregistre une très légère baisse (-0,75%) entre 2019 et 2020, ce qui porte son montant à 132,9 millions d'euros.

Figure 8 – Evolution des dotations et participations entre 2019 et 2020



La dotation globale de fonctionnement, qui représente un volume de 82,2 millions d'euros pour les communes de Martinique, voit son montant légèrement augmenter d'un million d'euros.

A l'inverse, les participations versées par les organismes externes (Etat, CAF notamment) subissent une baisse de 2,8 millions d'euros. Malheureusement, la comptabilité par nature ne permet pas d'identifier clairement la cause de cette baisse, qui peut s'expliquer par une baisse des recettes de CAF ou une baisse du recours aux contrats aidés (et donc des aides associées).



Figure 9 – Dotations et participations / Montants et ratios par strate

Dotations & participations	Montant 2020	Evolution 2019 - 2020	Montant par habitant	Part dans les RRF
a. Supérieur à 30 000 hab.	52 679 346 €	▼ -1,25%	444 €	23,3%
b. 10 000 - 30 000 hab.	44 490 436 €	▼ -2,61%	309 €	21,9%
c. 3 500 - 10 000 hab.	26 631 835 €	▲ 0,78%	304 €	20,5%
d. Moins de 3 500 hab.	9 147 045 €	▲ 7,66%	490 €	26,1%
<b>Total</b>	<b>132 948 662 €</b>	<b>▼ -0,75%</b>	<b>361 €</b>	<b>22,4%</b>

Là encore, on observe une disparité entre les communes les plus peuplées, qui subissent une baisse plus importante sur ce poste de recettes, tandis que les communes de moins de 10 000 habitants, et singulièrement les communes de moins de 3 500 habitants, voient les dotations augmenter de plus de 7% entre 2019 et 2020.

Le montant de DGF par habitant perçu par les communes de Martinique s'élève à 218 euros, un montant similaire à la moyenne des communes d'outre-mer. Ce montant est supérieur à la moyenne des communes de France métropolitaine (178 euros par habitant).

Figure 10 – DGF par habitant - Ratios de comparaison

Ratios	DGF / habitant
Guyane	253 €
<b>Martinique</b>	<b>218 €</b>
Outre Mer	218 €
Guadeloupe	216 €
La Réunion	203 €
France Métropolitaine (hors paris)	178 €

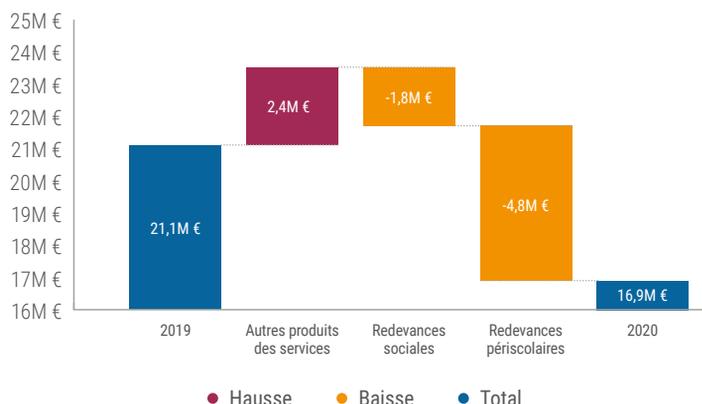
### Produits des services : des recettes fortement impactées par la situation sanitaire

Les produits des services représentent un montant relativement modeste par rapport à ceux précédemment analysés (2,8% des recettes réelles de fonctionnement). Il s'agit du poste de recettes ayant été le plus fortement exposé à la situation singulière de l'année 2020.

Le montant des produits des services est passé de 21,1 millions d'euros à 16,9 millions d'euros entre 2019 et 2020, soit une baisse de près de 20%.



Figure 11 – Evolution des produits des services entre 2019 et 2020



Dans le détail, ce sont les recettes sociales (-1,8 millions d'euros) et surtout les redevances périscolaires (-4,8 millions d'euros) qui expliquent la baisse de ce poste pour les communes. Rappelons à ce titre que les montants présentés intègrent les recettes tarifaires des établissements communaux associés, à savoir les Centres communaux d'action sociale (CCAS) et les Caisses des Ecoles (CDE).

La baisse des redevances périscolaires s'explique par la période de fermeture des écoles et des activités associées (restauration scolaire, garderie et activités périscolaires) dans le courant de l'année 2020, et notamment à la fin de l'année scolaire 2019-2020, durant le premier confinement strict.

Figure 12 – Produits des services / Montants et ratios par strate

Produits des services	Montant 2020	Evolution 2019 - 2020	Montant par habitant	Part dans les RRF
a. Supérieur à 30 000 hab.	5 670 626 €	▼ -41,71%	48 €	2,5%
b. 10 000 - 30 000 hab.	4 284 567 €	▼ -42,35%	30 €	2,1%
c. 3 500 - 10 000 hab.	6 276 594 €	▲ 125,58%	72 €	4,8%
d. Moins de 3 500 hab.	678 438 €	▼ -42,28%	36 €	1,9%
<b>Total</b>	<b>16 910 225 €</b>	<b>▼ -19,93%</b>	<b>46 €</b>	<b>2,8%</b>

Dans le détail, seule la strate des communes de 3 500 à 10 000 habitants résiste à cette baisse de recettes. Or ce rebond pour la strate concernée ne s'explique que par la vente de terrains aménagés par une commune.

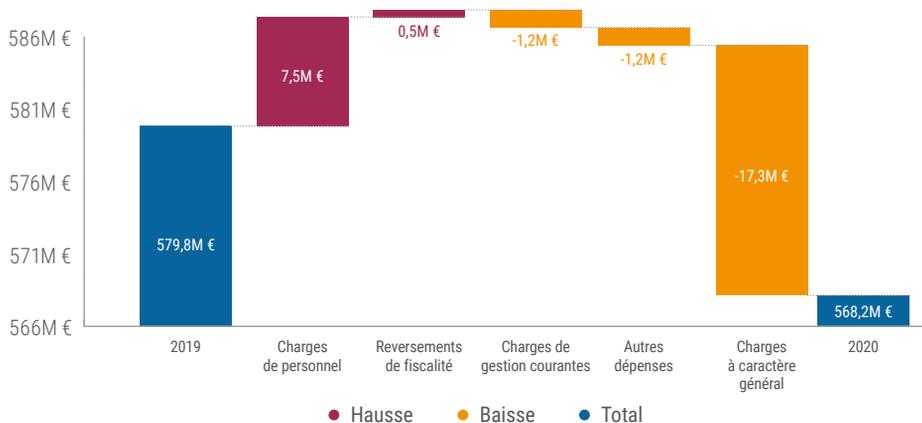
S'agissant des autres communes, la baisse des produits des services est nettement plus marquée avec une baisse de plus de 40% entre 2019 et 2020 en moyenne.



## Les dépenses de fonctionnement diminuent sous l'effet de la situation sanitaire

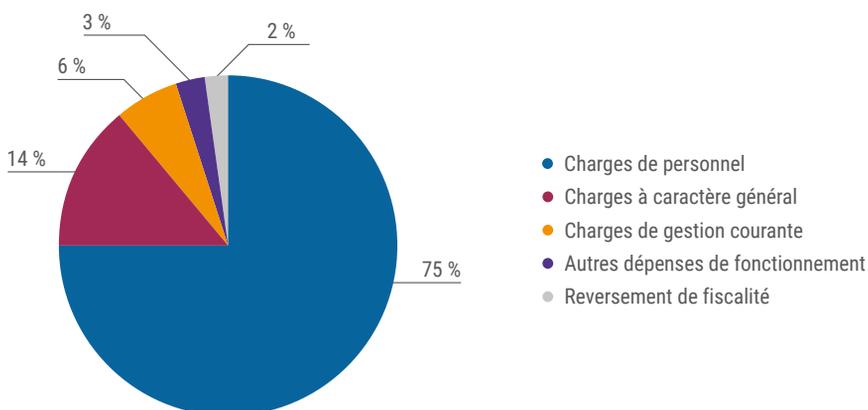
Les dépenses réelles de fonctionnement des communes de Martinique représentent un montant de 568,2 millions d'euros. Elles ont connu une baisse assez marquée entre 2019 et 2020 avec un taux d'évolution de -2%, soit un montant de -11,6 millions d'euros.

Figure 13 – Evolution des dépenses réelles de fonctionnement entre 2019 et 2020



La dynamique de baisse des dépenses masque en réalité des variations contradictoires entre les dépenses de personnel, qui progressent de 7,5 millions d'euros en 2020, et les charges à caractère général, qui connaissent une baisse atypique de -17,3 millions d'euros. Les autres postes de dépense (charges de gestion courante et autres dépenses) demeurent relativement stables sur la période.

Figure 14 – Structure des dépenses réelles de fonctionnement en 2020



La structure des dépenses de fonctionnement des communes de Martinique, dans une approche consolidée intégrant CCAS et CDE, se caractérise par un poids prépondérant des dépenses de personnel, qui représentant trois quarts du total.

L'année 2020 marque encore une accentuation de ce constat, avec l'évolution conjuguée d'une hausse des dépenses de personnel et d'une baisse des autres postes de dépenses. Ainsi la part des dépenses de personnel dans les DRF passe de 72% à 75% entre 2019 et 2020.

Figure 15 – Dépenses réelles de fonctionnement / Montants et ratios par strate

Dépenses réelles de fonctionnement	Montant 2020	Evolution 2019 - 2020	Montant par habitant
a. Supérieur à 30 000 hab.	222 188 847 €	▼ -1,90%	1 872 €
b. 10 000 - 30 000 hab.	190 409 023 €	▼ -2,27%	1 325 €
c. 3 500 - 10 000 hab.	121 972 465 €	▼ -0,59%	1 391 €
d. Moins de 3 500 hab.	33 596 044 €	▼ -6,09%	1 800 €
<b>Total</b>	<b>568 166 379 €</b>	<b>▼ -2,01%</b>	<b>1 541 €</b>

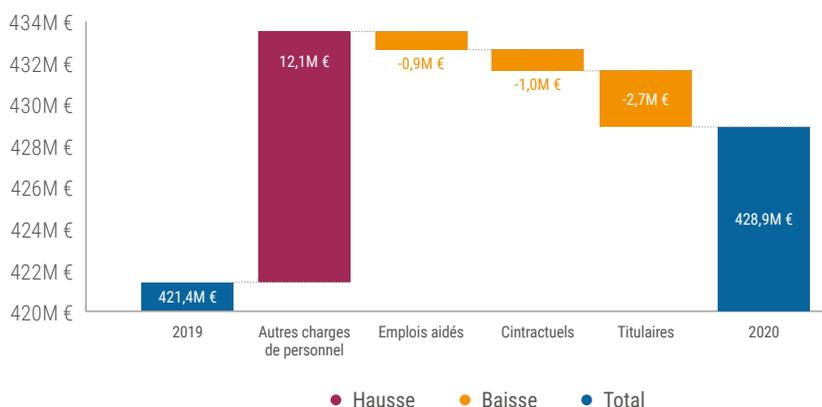
La baisse des dépenses de fonctionnement s'observe pour l'ensemble des strates de population. Elle est particulièrement marquée pour les communes de moins de 3 500 habitants avec une baisse supérieure à -6,09%.

De même que pour les recettes de fonctionnement, on remarque que les dépenses par habitant sont plus élevées pour les communes des strates de population extrêmes (plus de 30 000 habitants et moins de 3 500 habitants, avec plus de 1 800 euros par habitant), que pour les communes de strate intermédiaire avec moins de 1 400 euros par habitant.

## Dépenses de personnel : une augmentation tirées par les charges patronales

Les dépenses de personnel des communes augmentent de 7,5 millions d'euros entre 2019 et 2020, soit une hausse de 1,8% de la masse salariale. Rappelons à ce titre qu'il s'agit de la masse salariale cumulée des communes et de leurs établissements (CCAS et CDE), dans une approche consolidée.

Figure 16 – Evolution des dépenses de personnel entre 2019 et 2020





Les dépenses de personnel augmentent principalement au titre du poste appelé autres charges de personnel, principalement constitué des charges patronales assumées par les communes en qualité d'employeurs. C'est ainsi que les postes tels que les cotisations aux caisses de retraite (+4,8 millions d'euros), à l'URSSAF (+3,6 millions d'euros), ou encore au FNC – fonds national de compensation du supplément de traitement familial (2,4 millions d'euros) subissent une forte augmentation.

Ces augmentations peuvent trouver leur explication dans l'apurement du passif de dettes sociales auquel se sont attelées plusieurs communes de Martinique. Cet effort demeure toutefois insuffisant pour résorber ce passif, qui enregistre au contraire une dégradation en 2020 (cf. ci-après l'article sur le besoin en fonds de roulement).

A l'inverse, la somme des salaires bruts des agents, qu'il s'agisse des emplois aidés (-0,9 millions d'euros), des contractuels (-1 million d'euros), ou des titulaires (-2,7 millions d'euros) est en diminution entre 2019 et 2020, sous l'effet d'une maîtrise croissante des effectifs.

Figure 17 – Dépenses de personnel / Montants et ratios par strate

Dépenses de personnel	Montant 2020	Evolution 2019 - 2020	Montant par habitant	Part dans les DRF
a. Supérieur à 30 000 hab.	170 012 430 €	▼ 2,99%	1 432 €	76,5%
b. 10 000 - 30 000 hab.	146 399 692 €	▼ 1,39%	1 018 €	76,9%
c. 3 500 - 10 000 hab.	87 103 346 €	▲ 1,39%	994 €	71,4%
d. Moins de 3 500 hab.	25 403 976 €	▲ -2,36%	1 361 €	75,6%
<b>Total</b>	<b>428 919 444 €</b>	<b>▼ 1,79%</b>	<b>1 163 €</b>	<b>75,5%</b>

A l'exception notable des communes de moins de 3 500 habitants, pour qui les dépenses de personnel enregistrent une baisse, les communes des autres strates voient leur masse salariale augmenter.

Les dépenses de personnel par habitant sont plus importantes dans les communes les plus peuplées (plus de 1 400 euros par habitant). Pour autant, le ratio de poids des dépenses de personnel dans le total des DRF est lui relativement homogène, et dépasse 75%.

Les dépenses de personnel par habitant des communes de Martinique (hors CCAS et CDE) se chiffrent en moyenne à 951 euros par habitant. En comparaison, seules les communes de Guadeloupe affichent un montant supérieur en Outre-mer. La moyenne de dépenses de personnel par habitant pour les communes de France métropolitaine est de 554 euros par habitant.

Figure 18 – Dépenses de personnel par habitant - Ratios de comparaison

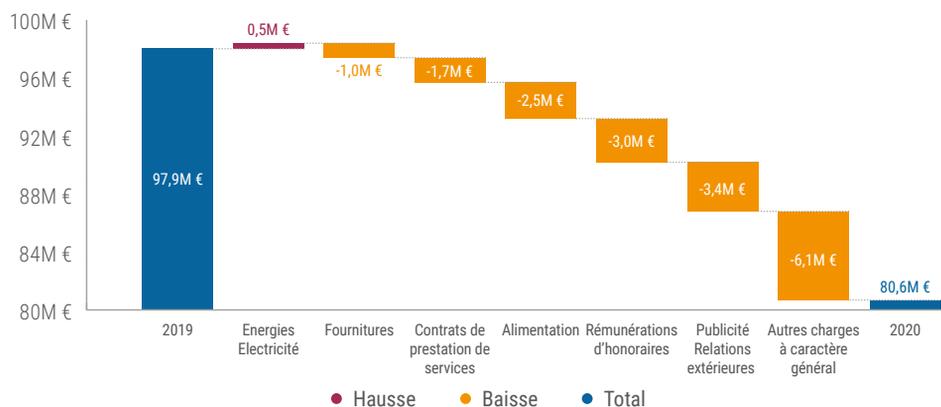
Ratios	Dépenses de personnel / habitant
Guadeloupe	984 €
<b>Martinique</b>	<b>951 €</b>
<i>Outre Mer</i>	865 €
La Réunion	859 €
Guyane	741 €
<i>France Métropolitaine (hors paris)</i>	554 €



## Charges à caractère général : une baisse nette et généralisée sur tous les postes de dépense

Les charges à caractère général subissent quant à elles une forte baisse en 2020, en passant de 97,9 millions d'euros à 80,6 millions d'euros, soit une baisse de -17,65% en un seul exercice.

Figure 19 – Evolution des charges à caractère général entre 2019 et 2020



A l'exception des dépenses d'énergie et électricité qui connaissent une légère hausse (+500 000 euros), la plupart des postes de dépenses du chapitre 011 subissent une baisse en 2020.

La baisse est particulièrement marquée pour les postes suivants :

- ▶ les dépenses en fournitures diminuent de -1 million d'euros, malgré la légère hausse des vêtements de travail au sein desquels sont comptabilisés les équipements de protection individuels (+133 000 euros) ;
- ▶ les dépenses liées aux contrats de prestation de services diminuent de -1,7 million d'euros ;
- ▶ les frais d'alimentation diminuent de -2,5 millions d'euros ;
- ▶ les rémunérations d'honoraires diminuent de -3 millions d'euros ;
- ▶ les frais de publicité et relations extérieures (et notamment fêtes et cérémonies) diminuent de -3,4 millions d'euros.

Figure 20 – Charges à caractère général / Montants et ratios par strate

Charges à caractère général	Montant 2020	Evolution 2019 - 2020	Montant par habitant	Part dans les DRF
a. Supérieur à 30 000 hab.	24 852 890 €	▼ -22,39%	209 €	11,2%
b. 10 000 - 30 000 hab.	26 623 338 €	▼ -18,64%	185 €	14,0%
c. 3 500 - 10 000 hab.	23 556 100 €	▼ -10,68%	269 €	19,3%
d. Moins de 3 500 hab.	5 568 157 €	▼ -16,85%	298 €	16,6%
<b>Total</b>	<b>80 600 485 €</b>	<b>▼ -17,65%</b>	<b>219 €</b>	<b>14,2%</b>



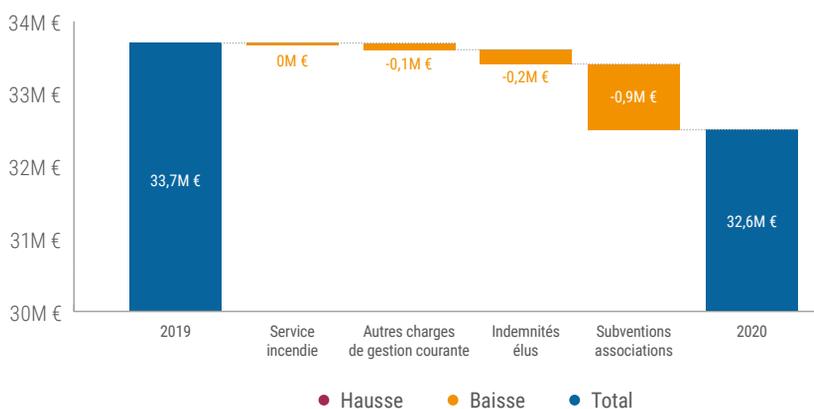
La nette baisse des charges à caractère général concerne l'ensemble des strates de communes. Elle est particulièrement marquée pour les communes de plus de 30 000 habitants, pour lesquelles elle atteint -22% en seulement un an.

En 2020, les charges à caractère général par habitant sont les plus élevées pour les communes de moins de 10 000 habitants, pour lesquelles elles représentent plus de 16% du total des DRF. A contrario, elles représentent une part plus faible des dépenses réelles de fonctionnement des communes plus peuplées.

## Charges de gestion courante : une légère baisse en lien avec les subventions aux associations

Les dépenses de gestion courante, qui représentent moins de 6% des dépenses réelles de fonctionnement des communes, sont en légère baisse entre 2019 et 2020. Elles diminuent de -3,4% en une année, ce qui constitue une économie de 1,2 millions d'euros pour les communes du territoire.

Figure 21 – Evolution des charges de gestion courante entre 2019 et 2020



La baisse des charges de gestion courante s'explique essentiellement par la diminution des subventions versées aux associations (- 900 000 euros sur ce poste, soit -7% par rapport à 2019).

Figure 22 – Charges de gestion courante / Montants et ratios par strate

Charges de gestion courante	Montant 2020	Evolution 2019 - 2020	Montant par habitant	Part dans les DRF
a. Supérieur à 30 000 hab.	16 714 239 €	▲ 2,72%	141 €	7,5%
b. 10 000 - 30 000 hab.	8 713 761 €	▼ -13,25%	61 €	4,6%
c. 3 500 - 10 000 hab.	5 574 000 €	▼ -0,60%	64 €	4,6%
d. Moins de 3 500 hab.	1 580 078 €	▼ -12,91%	85 €	4,7%
<b>Total</b>	<b>32 582 078 €</b>	<b>▼ -3,43%</b>	<b>88 €</b>	<b>5,7%</b>

La baisse des charges de gestion courante ne concerne que les communes de moins de 30 000 habitants. Le constat est inverse pour les deux communes de plus de 30 000 habitants, qui voient leur contribution à des organismes externes augmenter de 2,7%.

Pour ces dernières, le montant par habitant, ainsi que la part de ces dépenses dans le total des DRF est bien supérieur à ceux constatés dans les communes moins peuplées.



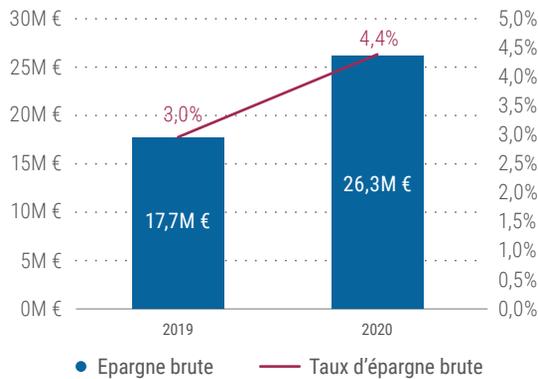
## Malgré leur apparente amélioration, les niveaux d'épargnes restent fragiles

### Une capacité d'autofinancement qui s'améliore facilement

L'épargne brute (différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement) représente le niveau d'épargne dégagé sur la section de fonctionnement. Cet indicateur permet d'évaluer les capacités d'autofinancement des communes.

Le montant d'épargne brute cumulé pour les communes de Martinique se chiffre à 26,3 millions d'euros en 2020 contre 17,7 millions d'euros en 2019, soit une hausse de 48%.

Figure 23 – Evolution de l'épargne brute entre 2019 et 2020



Le montant de l'épargne rapporté aux recettes réelles de fonctionnement, ou en d'autres termes le taux d'épargne brute, passe de 3,0% à 4,4%.

Figure 24 – Epargne brute / Montants et ratios par strate

Epargne brute	Montant 2019	Montant 2020	Evolution 2019 - 2020	Communes avec EB Négative	Evolution 2019 - 2020	Taux d'épargne brute 2020
a. Supérieur à 30 000 hab.	2 032 801 €	3 598 261 €	▲ 2,72%	1	0	1,6%
b. 10 000 - 30 000 hab.	11 226 155 €	13 040 622 €	▲ -13,25%	1	0	6,4%
c. 3 500 - 10 000 hab.	5 530 817 €	8 200 662 €	▲ -0,60%	3	0	6,3%
d. Moins de 3 500 hab.	- 1 068 541 €	1 418 488 €	▲ -12,91%	5	-2	4,1%
<b>Total</b>	<b>17 721 232 €</b>	<b>26 258 033 €</b>	<b>▲ -3,43%</b>	<b>10</b>	<b>-2</b>	<b>4,4%</b>

L'analyse des taux d'épargne par strate permet de dresser plusieurs constats :

- ▶ La situation des communes de moins de 3 500 habitants s'est nettement améliorée entre 2019 et 2020 avec un taux d'épargne brute qui redevient positif.
- ▶ 10 communes présentent en 2020 une épargne brute négative, contre 12 en 2019,
- ▶ Le taux d'épargne brute est tout particulièrement fragile pour les communes de plus de 30 000 habitants, avec 1,6% seulement.



Le niveau d'épargne brute en 2020 des communes de Martinique se situe légèrement en dessous de la moyenne des communes d'outre-mer (4,6% contre 4,9%). A noter que ce taux d'épargne est bien inférieur à la moyenne des communes de France métropolitaine avec 16,6%.

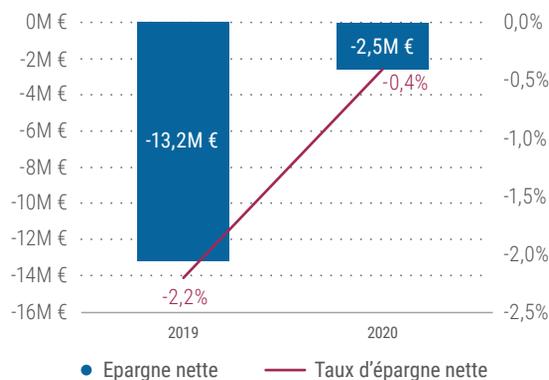
Figure 25 – Taux d'épargne brute - Ratios de comparaison

Ratios	Taux d'épargne
France Métropolitaine (hors paris)	16,6%
Guyane	7,8%
La Réunion	5,0%
Outre Mer	4,9%
<b>Martinique</b>	<b>4,6%</b>
Guadeloupe	2,8%

### L'épargne nette demeure négative malgré une amélioration par rapport à 2019

L'épargne nette correspond à l'épargne brute minorée du remboursement du capital de la dette. Lorsque l'épargne nette est positive, elle contribue au financement des investissements. Au contraire, lorsqu'elle est négative, elle sollicite le fonds de roulement pour rembourser le capital de la dette.

Figure 26 – Evolution de l'épargne nette entre 2019 et 2020



Le cumul de l'épargne nette des communes du territoire est passé de -13,2 millions d'euros à -2,5 millions d'euros entre 2019 et 2020. Ainsi, le taux d'épargne nette passe de -2,2% à -0,4% des recettes réelles de fonctionnement.



Figure 27 – Epargne nette / Montants et ratios par strate

Epargne nette	Montant 2019	Montant 2020	Evolution 2019 - 2020	Communes avec EN Négative	Evolution 2019 - 2020	Taux d'épargne nette 2020
a. Supérieur à 30 000 hab.	-13 076 620 €	-10 555 394 €	▲ 19,28%	1	■ 0	-4,7%
b. 10 000 - 30 000 hab.	261 073 €	3 109 960 €	▲ 1091,22%	5	■ 0	1,5%
c. 3 500 - 10 000 hab.	1 282 354 €	3 914 771 €	▲ 205,28%	6	▼ -1	3,0%
d. Moins de 3 500 hab.	-1 664 063 €	968 341 €	▲ 158,19%	5	▼ -2	2,8%
<b>Total</b>	<b>-13 197 256 €</b>	<b>-2 562 322 €</b>	<b>▲ 80,58%</b>	<b>17</b>	<b>▼ -3</b>	<b>-0,4%</b>

En volume, le caractère négatif de l'épargne nette trouve son origine dans la situation dégradée de la strate de communes de plus de 30 000 habitants, qui enregistre une épargne nette négative de -10,5 millions.<sup>8</sup>

La situation des communes de moins de 30 000 habitants est globalement positive avec une épargne nette cumulée de 8 millions d'euros sur 2020.

Néanmoins, on observe qu'il existe des communes présentant une épargne nette négative dans toutes les strates de communes :

- ▶ 1 commune de plus de 30 000 habitants,
- ▶ 5 communes entre 10 000 et 30 000 habitants,
- ▶ 6 communes entre 3 500 et 10 000 habitants (-1 par rapport à 2019),
- ▶ 5 communes de moins de 3 500 habitants (-2 par rapport à 2019).

Au total, la moitié des communes de Martinique (17/34) présente une épargne nette négative.

Si la situation s'améliore par rapport 2019, cet indicateur témoigne de la grande fragilité financière des communes du territoire.

<sup>8</sup> Les chiffres de l'année 2019 ont été corrigés avec l'intégration des données publiques définitives pour la commune de Fort-de-France, non disponibles lors de la publication de l'Observatoire des communes



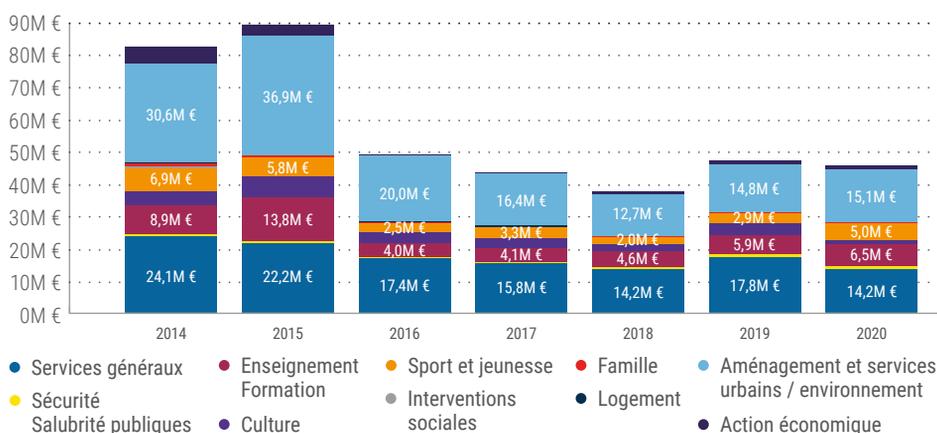
# LA SECTION D'INVESTISSEMENT

## Des dépenses d'équipement similaires à celles de 2019

Les dépenses d'équipement des communes de Martinique s'élevaient à 46 millions d'euros en 2020. Ce montant est proche du niveau de 2019 (47,5 millions d'euros) mais, inférieur à la moyenne 2014-2019, qui s'élevait à 59 millions d'euros.

Le graphique ci-dessous présente l'évolution des dépenses d'équipement par fonction<sup>9</sup> sur la période 2014-2020 :

Figure 28 – Evolution des dépenses d'équipement par fonction entre 2014 et 2020



L'analyse des dépenses d'équipement en 2020 peut s'effectuer selon deux points de vue. D'une part, dans un contexte marqué par les effets conjugués des élections municipales, et de la crise sanitaire, le montant d'investissement n'a finalement pas chuté par rapport en 2019. D'autre part, si l'on compare le montant d'investissement de 2020 avec celui de l'année 2014, qui était également une première année de mandat, le volume est bien inférieur (-55%). En d'autres termes, le démarrage des investissements classiquement constaté en début de mandat n'a pas eu lieu en 2020.

L'analyse des données par fonction permet de constater l'augmentation des dépenses d'investissement concernant le volet Enseignement et formation (investissements dans les écoles) et sur la fonction Sports et jeunesse (équipements sportifs) entre 2018 et 2020.

Figure 29 – Dépenses d'équipement / Montants et ratios par strate

Dépenses d'équipement	Montant 2020	Evolution 2019 - 2020	Montant par habitant	Taux équipement
a. Supérieur à 30 000 hab.	7 497 329 €	▼ -21,05%	63 €	3,3%
b. 10 000 - 30 000 hab.	25 228 255 €	▼ 30,11%	175 €	12,4%
c. 3 500 - 10 000 hab.	8 655 503 €	▼ -37,21%	99 €	6,6%
d. Moins de 3 500 hab.	4 611 695 €	▼ -3,68%	247 €	13,2%
<b>Total</b>	<b>45 992 782 €</b>	<b>▼ -3,09%</b>	<b>125 €</b>	<b>7,7%</b>

<sup>9</sup> A noter que la nomenclature fonctionnelle n'est disponible que pour les communes de plus de 3 500 habitants et ne concerne pas les établissements rattachés (montant reportés dans la fonction o- Services généraux).

Seules les communes de la strate de 10 000 à 30 000 habitants ont connu une hausse de leurs dépenses d'équipement entre 2019 et 2020, tandis que les autres communes présentent un moindre investissement. Le montant des dépenses d'équipement par habitant s'échelonne entre 63 euros et 247 euros, pour une moyenne de 125 euros par habitant. Le niveau d'investissement des communes de plus de 30 000 habitants est particulièrement faible.

Les dépenses d'équipement par habitant en 2020 des communes de Martinique (hors CCAS et CDE) s'élèvent à 117 euros par habitant. Ce montant représente moins de la moitié du niveau moyen des communes d'outre-mer (255 euros).

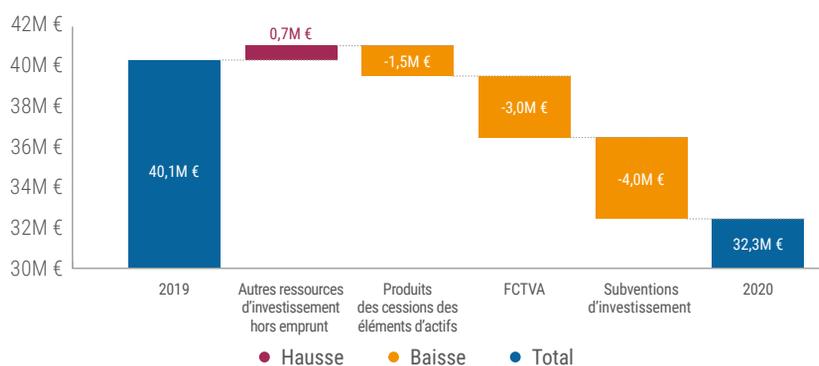
Figure 30 – Dépenses d'équipement par habitant – Ratios de comparaison

Ratios	Dépenses équipement / habitant
La Réunion	291 €
France Métropolitaine (hors paris)	289 €
Guyane	274 €
Outre Mer	255 €
Guadeloupe	228 €
<b>Martinique</b>	<b>117 €</b>

## Le taux de couverture des équipements demeure correct

Les recettes d'investissement des communes (hors dette) sont composées du FCTVA, des subventions versées par des partenaires externes, et des produits de cession des éléments d'actifs<sup>10</sup>. Les recettes d'investissement sont passées de 40,1 millions d'euros en 2019 à 32,3 millions d'euros en 2020, soit une baisse de -19% en un an.

Figure 31 – Evolution des recettes d'investissement entre 2019 et 2020



La baisse des recettes d'investissement s'explique principalement par une baisse du FCTVA (-3 millions d'euros) et une baisse des subventions d'investissement (-4 millions d'euros).

<sup>10</sup> Recettes de fonctionnement retraitées en recettes d'investissement.



Figure 32 – Recettes d'investissement / Montants et ratios par strate

Recettes d'investissement	Montant 2020	Evolution 2019 - 2020	Montant par habitant	Taux de couverture	Taux de subvention
a. Supérieur à 30 000 hab.	5 473 784 €	▼ -23,85%	46 €	73,0%	46,9%
b. 10 000 - 30 000 hab.	13 364 233 €	▼ -11,54%	93 €	53,0%	41,5%
c. 3 500 - 10 000 hab.	9 416 116 €	▼ -27,43%	107 €	108,8%	76,7%
d. Moins de 3 500 hab.	4 021 618 €	▼ -16,51%	215 €	87,2%	71,7%
<b>Total</b>	<b>32 275 751€</b>	<b>▼ -19,49%</b>	<b>88 €</b>	<b>70,2%</b>	<b>52,0%</b>

Il importe de rapprocher les recettes d'investissement aux dépenses d'équipement grâce à deux ratios qui permettent d'évaluer le taux de financement externe des investissements :

- le taux de subventionnement, calculé à travers le rapport entre les subventions d'investissement et les dépenses d'équipement ;
- le taux de couverture des investissements, calculé à travers le rapport entre les ressources d'investissement hors emprunt et les dépenses d'équipement.

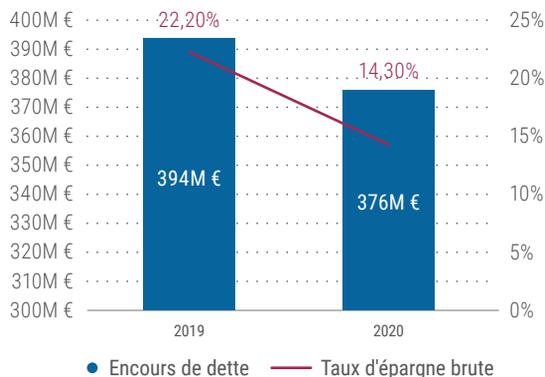
Le taux de subventionnement des communes de Martinique en 2020 est de 52%. Ce niveau de subventionnement demeure correct, quoi qu'en recul par rapport à 2019 où il atteignait 63%. Il convient de noter que les communes de moins de 10 000 habitants enregistrent un taux particulièrement élevé, puisqu'il dépasse 70%.

Le taux de couverture est quant à lui de 70% pour l'ensemble des communes. Là encore, il s'agit d'un ratio satisfaisant, bien qu'en diminution par rapport à 2019 (89%).

## Le désendettement des communes se poursuit

L'encours de dette au 31 décembre 2020 des communes de Martinique s'élève à 376 millions d'euros. Cet encours a connu une baisse régulière et continue entre 2014 et 2020, période durant laquelle il a diminué de 62 millions d'euros (soit -14%). La baisse entre 2019 et 2020 représente 18 millions d'euros, soit 29% de la diminution enregistrée entre 2014 et 2020.

Figure 33 – Evolution de l'endettement entre 2019 et 2020



Le délai de désendettement, qui représente la durée nécessaire au remboursement de la totalité de l'encours de dette en y consacrant l'intégralité de l'épargne brute, a également diminué pour atteindre 14,3 ans en 2020 contre 22,2 ans en 2019. Cette évolution, qui rapproche l'ensemble des communes de Martinique de la norme de 12 ans considérée comme gage de bonne santé financière pour les collectivités, tient à la fois à la diminution de l'encours de dette et à l'amélioration des ratios d'épargne.

Figure 34 – Endettement / Montants et ratios par strate

Endettement	Montant 2020	Evolution 2019 - 2020	Montant par habitant	délai désendettement	Taux endettement
a. Supérieur à 30 000 hab.	255 949 786 €	▼ -3,80%	2 156 €	71,1 an(s)	113,4%
b. 10 000 - 30 000 hab.	76 913 423 €	▼ -4,61%	535 €	5,9 an(s)	37,8%
c. 3 500 - 10 000 hab.	38 380 491 €	▼ -8,98%	438 €	4,7 an(s)	29,5%
d. Moins de 3 500 hab.	4 847 734 €	▼ -8,50%	260 €	3,4 an(s)	13,8%
<b>Total</b>	<b>376 091 434 €</b>	<b>▼ -4,58%</b>	<b>1 020 €</b>	<b>14,3 an(s)</b>	<b>63,3%</b>

Dans le détail par strates de population, on observe que l'endettement des communes de Martinique est très largement un endettement des grandes communes.

Ainsi les communes de plus de 30 000 habitants cumulent à elles seules 68% du volume d'encours, et présentent des ratios financiers dégradés avec un délai de désendettement de 71,1 ans, et un taux d'endettement<sup>11</sup> de 113%. Le montant de dette par habitant dépasse 2 100 euros pour ces communes.

A l'inverse, les communes de moins de 30 000 habitants arborent des ratios d'endettement satisfaisants, avec un délai d'endettement inférieur à 6 ans et des taux d'endettement inférieurs à 40%. Le montant de dette par habitant pour ces communes est inférieur à 600 euros soit un montant relativement faible.

Le montant d'encours par habitant en 2020, hors CCAS et CDE, s'élève en Martinique à 998 euros, soit un montant légèrement supérieur à la moyenne de France métropolitaine (955 euros).

Figure 35 – Encours par habitant – Ratios de comparaison

Ratios	Dette / habitant	Taux endettement
La Réunion	1 438 €	101,3%
Outre Mer	1 031 €	73,4%
<b>Martinique</b>	<b>998 €</b>	<b>67,4%</b>
France Métropolitaine (hors paris)	955 €	81,1%
Guadeloupe	777 €	52,6%
Guyane	417 €	32,5%

<sup>11</sup> Rapport entre le volume d'encours et les recettes réelles de fonctionnement.

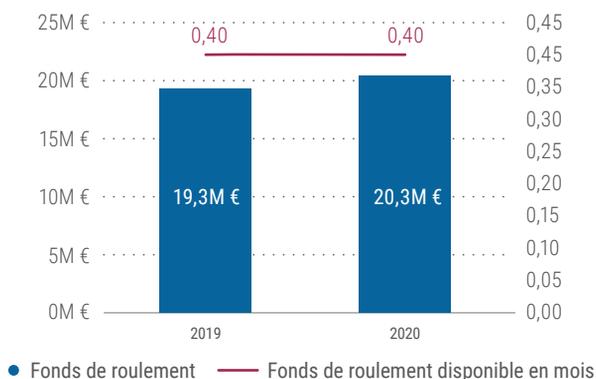
# LES ÉQUILIBRES BILANCIELS

## Le fonds de roulement demeure fragile

Le fonds de roulement des communes représente le stock correspondant au solde d'exécution des deux sections du compte administratif (fonctionnement et investissement), et intègre les reports des exercices antérieurs.

Le fonds de roulement des communes de Martinique s'est maintenu sur la période, pour s'établir à 20,3 millions d'euros au 31 décembre 2020 contre 19,3 millions d'euros l'année précédente.

Figure 36 – Evolution du fonds de roulement entre 2019 et 2020



Le fonds de roulement disponible est le montant du fonds de roulement rapporté aux dépenses réelles de fonctionnement, exprimé en mois. Ce ratio permet d'exprimer la durée pendant laquelle il serait possible de faire face aux dépenses courantes avec le stock accumulé. S'agissant des communes de Martinique, ce ratio est inférieur à un mois, ce qui témoigne la fragilité du niveau de réserves pour les communes.

Figure 37 – Fonds de roulement / Montants et ratios par strate

Fonds de roulement	Montant 2020	Evolution 2019 - 2020	Montant par habitant	FDR disponible
a. Supérieur à 30 000 hab.	-11 690 176 €	▼ -60,47%	-98 €	-0,6 mois
b. 10 000 - 30 000 hab.	19 758 311 €	▲ 0,59%	137 €	1,2 mois
c. 3 500 - 10 000 hab.	5 121 918 €	▲ 970,70%	58 €	0,5 mois
d. Moins de 3 500 hab.	7 159 316 €	▲ 10,67%	384 €	2,6 mois
<b>Total</b>	<b>20 349 369 €</b>	<b>▲ 5,41%</b>	<b>55 €</b>	<b>0,4 mois</b>

Là encore, la situation financière est radicalement différente entre les communes de plus de 30 000 habitants et les autres. Ces communes présentent un fonds de roulement négatif et les réserves de ces dernières restent à reconstituer. La situation s'est même dégradée pour cette strate de communes avec un déficit passant de -7,2 millions d'euros à -11,6 millions d'euros.

Les communes de moins de 30 000 habitants ont quant à elles vu leur situation s'améliorer avec un fonds de roulement qui s'établit à un niveau positif, et qui représente entre 0,5 mois et 2,6 mois de dépenses de fonctionnement. Il convient toutefois de constater que la situation reste fragile pour les communes de 3 500 à 30 000 habitants, avec un fonds de roulement disponible inférieur à 2 mois.

## Besoin en fonds de roulement : détérioration du niveau des créances à percevoir et augmentation des dettes de court terme

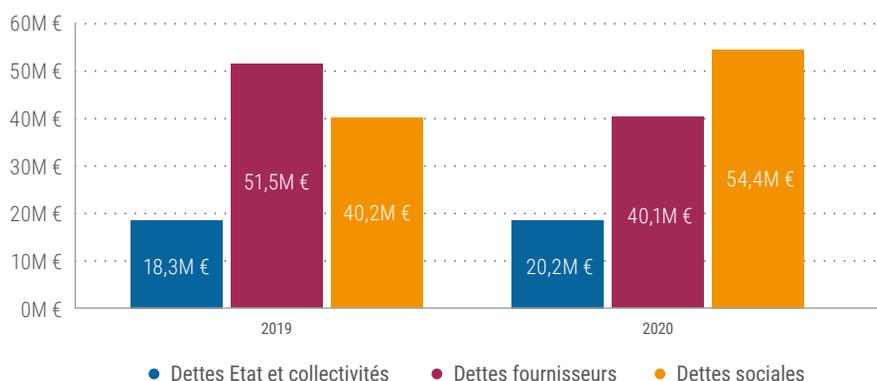
Pour maintenir un niveau de trésorerie suffisant malgré un fonds de roulement fragile, voire négatif dans certains cas, les communes jouent sur le besoin en fonds de roulement, constitué par la différence entre l'actif circulant et le passif circulant.

Les graphiques suivants permettent d'analyser la situation bilancielle des communes au regard de leur passif circulant (dettes de court terme) et leur actif circulant (focus sur les créances redevables).

### Dettes de court terme : un effet de vases communicants entre dettes fournisseurs et dettes sociales

Les dettes de court terme figurant au bilan sont constituées des dettes envers l'Etat et d'autres collectivités, des dettes fournisseurs et des dettes envers les organismes sociaux. Globalement, elles passent de 110 millions d'euros en 2019 à 114,7 millions d'euros en 2020.

Figure 38 – Evolution des dettes de court terme entre 2019 et 2020



Cette évolution s'explique à la fois par la résorption des dettes fournisseurs, qui passent de 51,5 millions d'euros à 40,1 millions d'euros, et par l'augmentation des dettes sociales qui passent de 40,2 millions d'euros à 54,4 millions d'euros.

Les communes de Martinique semblent avoir privilégié l'apurement des dettes fournisseurs pour ne pas pénaliser les acteurs économiques du territoire, au détriment des organismes sociaux.



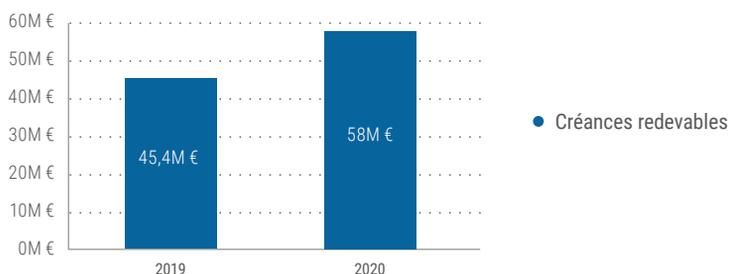
Figure 39 – Dettes de court terme au 31-12-2020 / Montants et ratios par strate

Dettes de court terme	Montant 2020	Evolution 2019 - 2020	Montant par habitant	Ratio DRF
a. Supérieur à 30 000 hab.	58 708 656 €	▲ 19,37%	495 €	26,4%
b. 10 000 - 30 000 hab.	22 939 182 €	▲ 0,92%	160 €	12,0%
c. 3 500 - 10 000 hab.	26 773 327 €	▼ -14,82%	305 €	22,0%
d. Moins de 3 500 hab.	6 292 278 €	▼ -6,23%	337 €	18,7%
<b>Total</b>	<b>114 713 443 €</b>	<b>▲ 4,23%</b>	<b>311 €</b>	<b>20,2%</b>

### Créances : une forte augmentation pouvant fragiliser les communes à moyen terme

Le montant des créances à recouvrer auprès des redevables a bondi entre 2019 et 2020 de 12,6 millions d'euros. Au long cours, on observe une augmentation régulière du niveau de créances qui est passé de 38 millions d'euros en 2014 à 58 millions d'euros en 2020.

Figure 40 – Evolution des créances redevables entre 2019 et 2020



Cette situation, qui peut s'expliquer par la difficulté de recouvrement des recettes auprès des redevables en période de crise sanitaire, peut fragiliser les communes à moyen terme, avec un risque de non-recouvrement de ces créances.

Figure 41 – Créances redevables au 31-12-2020 / Montants et ratios par strate

Créances redevables	Montant 2020	Evolution 2019 - 2020	Montant par habitant	Ratio RRF
a. Supérieur à 30 000 hab.	19 801 769 €	▲ 12,09%	167 €	8,8%
b. 10 000 - 30 000 hab.	17 857 313 €	▲ 30,08%	124 €	8,8%
c. 3 500 - 10 000 hab.	17 138 033 €	▲ 48,94%	196 €	13,2%
d. Moins de 3 500 hab.	3 228 896 €	▲ 30,20%	173 €	9,2%
<b>Total</b>	<b>58 026 011 €</b>	<b>▲ 27,87%</b>	<b>157 €</b>	<b>9,8%</b>

Le montant des créances redevables s'élève à 157 euros par habitant en moyenne sur le territoire, et représente environ 10% des recettes réelles de fonctionnement. Il s'agit d'un indicateur à surveiller au cours des prochaines années.



# ENSEIGNEMENTS DE 2020 ET PERSPECTIVES

## Constats

L'année 2020, année si particulière marquée à la fois par le début de la crise sanitaire et par le renouvellement des exécutifs municipaux, ne s'est pas soldée par un bouleversement des finances des communes de Martinique. Tandis que plusieurs craintes légitimes avaient été formulées à l'égard d'un risque de dégradation pour des collectivités à la situation financière déjà fragile, le constat ex post n'est finalement pas si alarmant. Les comptes de l'année 2020 traduisent même une amélioration globale de la situation pour les communes, à interpréter cependant avec prudence.

Dans le détail, les enseignements que l'on retire de l'année 2020 sont les suivants :

- ▶ Sur le plan des recettes fiscales, le produit de l'octroi de mer, qui représente une part importante des recettes de fonctionnement, s'est avéré supérieur à celui de 2019, garantissant le maintien des recettes des communes. A l'inverse, les produits de plusieurs taxes annexes (taxes sur les carburants, taxes sur les passagers, TLPE) ont subi pleinement les conséquences économiques de la crise sanitaire.
- ▶ Les produits et services, même s'ils représentent une part marginale des recettes de fonctionnement, sont le poste de recettes qui a été le plus fortement frappé par l'effet des mesures de freinage de l'épidémie, avec l'impossibilité pour les communes de percevoir des recettes tarifaires en l'absence de service rendu en situation de confinement.
- ▶ Sur le plan des dépenses, le constat le plus marquant est la nette baisse des charges à caractère général. Le ralentissement de l'activité a généré directement des économies de fonctionnement sur les postes tels que les contrats de prestation, les dépenses d'entretien, les dépenses liées aux fêtes et cérémonies etc. L'impact redouté sur les dépenses de fonctionnement lié aux équipements de protection individuels (masques etc.) s'est révélé marginal, et largement contrebalancé par la baisse des autres postes. Cette baisse du 011 possède un caractère conjoncturel pour les communes.
- ▶ Les dépenses de personnel, qui atteignent trois quarts des dépenses de fonctionnement, ont poursuivi leur progression, davantage sous l'effet d'une augmentation des charges patronales que du volume de salaires bruts versés aux agents. Cette situation peut s'expliquer par une volonté d'apurement des dettes sociales des communes ; cette accélération est toutefois insuffisante pour réduire voire stabiliser l'encours de dettes auprès des organismes sociaux, qui augmente de 12,2 M€ sur un an.
- ▶ Le niveau d'épargne s'est donc globalement amélioré pour les communes, sous l'effet d'une baisse des dépenses de fonctionnement plus marquée que celle des recettes. La situation reste malgré tout fragile. C'est ainsi que la moitié des communes de Martinique (17/34) présente toujours une épargne nette négative.
- ▶ Les dépenses d'équipement n'ont pas significativement fléchi en 2020, avec un montant équivalent à celui de 2019. Néanmoins, si l'on compare les exercices 2020 et 2014, première année du mandat précédent, on remarque que le volume d'investissement est nettement plus faible, ce qui traduit un retard à l'allumage pour les communes lié à la situation particulière de l'année 2020.
- ▶ La tendance au désendettement des communes se poursuit en 2020, même si la situation est très hétérogène entre les communes les plus peuplées et les autres.
- ▶ Le fonds de roulement des communes en 2020 se maintient, et là encore on observe une forte hétérogénéité entre les communes de plus de 30 000 habitants et les autres.
- ▶ Enfin, sur le plan bilanciel, on observe une augmentation sensible du niveau des créances à recouvrer auprès des redevables. Si elle peut trouver son explication dans la situation économique particulière de 2020, ce niveau de créances peut entraîner des conséquences financières pour les communes à moyen terme.





---

## Perspectives

Les perspectives au sortir de l'année 2020, dans un contexte toujours fortement marqué par les incertitudes liées à la situation sanitaire, portent prioritairement sur le rôle central que jouent les communes dans la relance économique.

Cette relance passe avant tout par le renforcement des dépenses d'investissement engagées par les communes, un point sur lequel ces dernières accusent un fort retard par rapport à leurs homologues des autres territoires ultramarins. Cette politique d'investissement est largement accompagnée par les services de l'Etat, à travers notamment le plan France Relance, avec un volume de 1,5 milliards d'euros consacrés en 2021 et 2022 à des projets dans les Outre-mer. A ce titre, le ministère des Outre-mer décline ce plan de relance pour chaque territoire, en concertation avec les acteurs locaux dans chaque territoire (élus, syndicats, associations...).

Plus particulièrement en ce qui concerne le secteur communal, 10 communes de Martinique<sup>12</sup> font l'objet d'une labellisation « Petites villes de demain ». Les collectivités seront accompagnées ainsi pendant les 6 prochaines années dans leurs projets de revitalisation des commerces et des services et d'amélioration du cadre de vie, dans une dynamique de transition écologique, de résilience et de cohésion territoriale. Elles bénéficieront à ce titre d'un soutien en ingénierie, du financement de mesures thématiques ciblées et de la possibilité de travailler en réseau avec les autres acteurs du programme.

Néanmoins, le rétablissement d'une politique d'investissement ambitieuse passe par l'augmentation de la capacité d'investissement des communes, à travers une poursuite de l'amélioration des niveaux d'épargne. De ce point de vue, les bonnes pratiques listées dans la version précédente de l'Observatoire restent plus que jamais d'actualité. On peut citer notamment :

- ▶ La mise en place d'une politique de gestion de la masse salariale à travers une gestion des effectifs ;
- ▶ Le renforcement d'une approche intégrée entre la commune et ses satellites (CDE, CCAS) ;
- ▶ L'amélioration de la qualité de la préparation budgétaire, l'optimisation des processus d'achat, et le suivi de l'exécution ;
- ▶ La mise en place d'une stratégie de gestion patrimoniale ;
- ▶ La mise en place d'une politique tarifaire adaptée, et le suivi de l'occupation du domaine public notamment.

# GLOSSAIRE

Notions	Définitions
Actif circulant	L'actif circulant d'une collectivité est constitué des actifs détenus par cette dernière et destinés à ne pas y rester durablement (court terme). Il s'agit notamment des créances détenues auprès des redevables.
Autorisation de programme - Crédit de paiement (AP/CP)	Outil de gestion financière permettant de mettre en œuvre la pluri annualité des investissements publics en respectant les principes budgétaires. Cette démarche permet de créer une dépense d'investissement et de pouvoir l'étaler sur plusieurs années tout en conservant la sincérité du budget.
Budget principal (BP)	Le budget principal des collectivités comprend l'ensemble des recettes et des dépenses de la collectivité qui n'ont pas vocation à faire l'objet d'un budget annexe. Dans cet Observatoire, les données se référant au budget principal ne comprennent pas non plus les budgets des Caisses des écoles et des Centres communaux d'action sociale.
Bases fiscales ou bases d'imposition	Revenus ou valeurs auxquels est appliqué un taux pour obtenir la somme due par le contribuable. La base fiscale d'une commune est ainsi la somme des bases d'imposition des contribuables de la commune.
Caisse des écoles (CDE)	Etablissement public local qui contribue au rayonnement de l'école primaire. Elle peut gérer des services sociaux importants tels que les colonies de vacances pour les enfants des écoles, les cantines scolaires ou les classes de découvertes. Elle peut être habilitée à organiser le transport des élèves des hameaux éloignés.
Capacité d'autofinancement (CAF)	Excédent des produits réels de fonctionnement sur les charges réelles de fonctionnement dont le montant permet de couvrir tout ou partie des dépenses réelles d'investissement, en priorité le remboursement du capital dû pour l'exercice et, pour le solde éventuel, les dépenses d'investissement.
Centre communal d'action social (CCAS)	Etablissement public communal, les CCAS mettent en œuvre les solidarités et organisent l'aide sociale au profit des habitants d'une commune. Les CCAS ont pour rôle de lutter contre l'exclusion, d'accompagner les personnes âgées, de soutenir les personnes souffrant de handicap et de gérer différentes structures destinées aux enfants.





Notions	Définitions
Coefficient d'intégration fiscale (CIF)	On mesure l'intégration fiscale d'un groupement en faisant le rapport entre la fiscalité directe levée par le groupement et le total de la fiscalité levée par l'ensemble « communes + groupement ». Plus le rapport est élevé, plus l'intégration fiscale est forte. Ce coefficient d'intégration fiscale, CIF, sert au calcul de la DGF.
Contrat unique d'insertion - Contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI CAE)	Contrat qui facilite, grâce à une aide financière pour l'employeur, l'accès durable à l'emploi des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'insertion. Ces contrats, appelés couramment « emplois aidés » ont été transformés en 2018 en « parcours emploi compétences ».
Contrats de redressement Outre-mer (COROM)	Contrat entre les communes ultramarines volontaires et l'Etat leur permettant d'être accompagnées pour une amélioration de leur santé financière. L'Etat apporte un appui technique, humain et financier en contrepartie d'engagements stricts de la collectivité. 10 communes sélectionnées par le ministère des Outre-mer intègrent l'expérimentation en 2021.
Contribution au redressement des finances publiques (CRFP)	Mis en place en 2013, ce dispositif a eu pour but d'associer les collectivités à la réduction des déficits publics. Il se traduit par une baisse de l'enveloppe de dotation (-750 millions d'euros par an entre 2015 et 2017).
Dépenses d'équipement	Regroupent les dépenses induites par les immobilisations incorporelles, les immobilisations corporelles, les travaux en cours et les opérations pour compte de tiers.
Dépenses réelles de fonctionnement (DRF)	Total des dépenses réelles de la balance générale en section de fonctionnement.
Disponibilités	Il s'agit du montant figurant au compte de gestion correspondant au montant sur le compte au Trésor au 31 décembre (compte 515).
Dotation de solidarité rurale (DSR)	Dotation attribuée aux communes de moins de 10 000 habitants et à certains chefs-lieux d'arrondissement de moins de 20 000 habitants pour tenir compte des charges qu'ils supportent pour contribuer au maintien de la vie sociale en milieu rural et de l'insuffisance de leurs ressources fiscales.



Notions	Définitions
Dotation de solidarité urbaine (DSU)	Dotation contribuant à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines confrontées à une insuffisance de leurs ressources et supportant des charges élevées. Cette dotation est versée en fonction du potentiel par habitant de la commune, de la proportion de logements sociaux dans le parc de logement, de la proportion de bénéficiaires d'aides au logement dans la population et du revenu moyen par habitant.
Dotation forfaitaire	Composante de la DGF, la dotation forfaitaire est calculée en fonction de quatre critères : la population, la superficie de la commune, le potentiel fiscal, la superficie comprise dans un parc national ou parc naturel marin.
Dotation globale de fonctionnement (DGF)	Principale dotation de l'Etat aux collectivités locales pour assurer leur fonctionnement. Le montant de la dotation évolue selon un indice composite et son calcul résulte d'un empilement de règles édictées annuellement. Le montant de la DGF est fixé chaque année par la loi de finances.
Dotation nationale de péréquation (DNP)	La DNP constitue l'une des trois dotations de péréquation communale. Elle a pour principal objet d'assurer la péréquation de la richesse fiscale entre les communes.
Epargne brute	Excédent des recettes de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement.
Epargne nette	Epargne de gestion après déduction du capital de l'annuité de la dette.
Etablissement public de coopération intercommunale (EPCI)	Regroupements de communes ayant pour objet l'élaboration de « projets communs de développement au sein de périmètres de solidarité ». Ils sont soumis à des règles communes et homogènes.
Fonds de compensation de la TVA (FCTVA)	Dotation de l'Etat équivalente à un remboursement partiel de la TVA payée par la collectivité sur ses investissements. La compensation prend la forme d'une attribution égale au produit du montant total des dépenses TTC d'équipements éligibles par un taux forfaitaire (taux de 16,404%).
Fonds de roulement (FDR)	Le fonds de roulement en comptabilité publique, calculé au 31 décembre de l'année n, correspond à la somme des soldes d'exécution des sections de fonctionnement.





Notions	Définitions
Indemnité de vie chère ou de cherté de vie (ICV)	Instaurée en 1950 pour les fonctionnaires en service dans certains départements ou territoires d'outre-mer. Les agents bénéficient d'une majoration de traitement indiciaire.
Passif circulant	Le passif circulant d'une collectivité est constitué des dettes détenues par cette dernière dont le dénouement est prévu à court terme (moins d'un an). Il s'agit notamment des dettes fournisseurs, des dettes auprès de l'Etat ou autres collectivités et des dettes sociales.
Point d'indice	Le point d'indice sert à calculer le salaire brut d'un fonctionnaire. Son traitement mensuel est ainsi calculé en multipliant la valeur du point d'indice par l'indice majoré propre à chaque fonctionnaire et défini en fonction de son échelon, son grade, son cadre d'emploi et son ancienneté.
Potentiel financier	Le potentiel financier d'une commune est égal à son potentiel fiscal, majoré du montant de la dotation forfaitaire perçue par la commune l'année précédente.
Potentiel fiscal	Le potentiel fiscal d'une commune est déterminé par applications aux bases communales des quatre taxes directes locales du taux moyen national d'imposition à chacune de ces taxes.
Recettes réelles de fonctionnement (RRF)	Elles correspondent au total des recettes réelles de la balance générale en section de fonctionnement.
Régime indemnitaire	Le régime indemnitaire prend en compte toutes les indemnités et primes auxquelles ont droit les agents de la fonction publique.
Revenu imposable	Le revenu imposable comprend l'ensemble des revenus, bénéfiques et gains de toute sorte, perçus par le contribuable, ainsi que par les membres de son foyer fiscal quelle qu'en soit la source, française ou étrangère.
Taux d'équipement	Effort d'équipement de la collectivité au regard de sa richesse. À relativiser sur une année donnée car les programmes d'équipement se jouent souvent sur plusieurs années.
Taux de croissance annuel moyen (TCAM)	Permet de calculer un taux d'évolution moyen sur une durée de n périodes.



## OBJECTIVER LES IMPACTS DE LA PREMIÈRE ANNÉE DE CRISE SANITAIRE SUR LES FINANCES COMMUNALES

Pour sa deuxième édition de l'observatoire financier des communes martiniquaises, l'Agence Française de Développement, premier bailleur de fonds du secteur public martiniquais, s'est donné pour mission de mettre à plat les conséquences de la crise sanitaire sur les finances locales. Sujettes à de nombreuses spéculations au début de la pandémie, ces dernières ont in fine fait montre d'une certaine résilience qu'il convient d'objectiver, afin d'aborder les prochaines années en pleine conscience des faiblesses et des forces qui les caractérisent.

Parmi les principaux enseignements des comptes définitifs de l'exercice 2020, on dénote l'hétérogénéité des situations (seules les grandes villes ayant réellement pâti de la diminution de leurs recettes) ou encore la stabilité du volume global des produits fiscaux. La progression – plus généreuse qu'anticipée – de l'octroi de mer a notamment permis de compenser la contraction des différents impôts liés à la consommation (taxe sur les carburants, etc.). Enfin, si les chiffres bruts affichent une timide amélioration des soldes d'épargne, celle-ci est à nuancer du fait des économies réalisées par la mise à l'arrêt de facto de certaines activités et travaux, lesquelles allègent mécaniquement le niveau de dépenses de fonctionnement.

Alors que les grands défis financiers historiques des communes se font toujours plus pressants - telles la réduction du poids de la masse salariale ou la restauration d'une capacité d'autofinancement pérenne - l'AFD reste mobilisée aux côtés des communes pour faire de ce moment inédit de relance une opportunité de redéfinition stratégique. En ligne avec son mandat, elle s'attachera notamment à faire de la question de la transition écologique un des piliers du renouveau de l'action publique locale.

Le présent observatoire se veut une contribution au débat public et un outil à disposition des décideurs locaux. Il vise à fournir une vision exhaustive et analytique de la situation financière des communes de Martinique, mise en perspective par une analyse du contexte sociodémographique martiniquais et des comparaisons avec les autres territoires d'Outre-Mer. Des encadrés permettront au lecteur d'approfondir certains enjeux-clé de la période, et d'en explorer le champ des possibles.

[www.afd.fr/fr/page-region-pays/trois-oceans](http://www.afd.fr/fr/page-region-pays/trois-oceans)



[www.afd.fr](http://www.afd.fr)

Twitter : @AFD\_France - Facebook : AFDOfficiel - Instagram : afd\_france

5, rue Roland-Barthes -75598 Paris cedex 12 -France

Tél. : +33 1 53 44 31 31